

[Texte]

costs, it is not a matter of 16 or 20 weeks, whereas most programs allow for 16 to 20 weeks maximum for one year of their four-year period.

So I do believe we carry an unfair load on the training of people for this area. I just thought I would like to mention that we do go between 300 and 500 per year, as this is not commonly known. Thank you.

The Chairman: Perhaps we could ask you some questions. Mr. Sheppard, I will put these questions to you, but if you would prefer that one of the others answer, you can do that.

What would be the average age of your skilled workforce, just an offhand figure?

Mr. McGee: I would say it is under 40.

The Chairman: It is under 40 here?

Mr. McGee: The average. We have a lot of people with 25 or more years service, but taking it all the way through I would say it is under 40.

The Chairman: Has there been any breakthrough in the drydock of women into these what are considered traditionally men's trades?

Mr. McGee: No, there has not been.

The Chairman: Has there been a demand or a pressure to do that?

Mr. McGee: No, sir, not at this time.

The Chairman: During the war, did you have women working in the drydock?

Mr. McGee: Yes, definitely. That has been told to me.

The Chairman: Does your company participate in any of what are called co-operative education programs with the vocational college or with any of the other technical institutions in the province, whereby they spend so much time on the job with you and so much time in the institution? Do you have any programs like that?

Mr. Erb: There are no co-operative systems, as you understand them, in the community colleges in Ontario. There are none per se here. That is not to say whether they are good or bad, but there are none. We do send people back to school for apprenticeship block release for their theoretical training, if you would want to consider that co-operative, but they are not regular participants of any school program; they are regular apprentices of ours who return to school.

[Traduction]

n'importe quel secteur d'activité où ils veulent exercer leur métier. Ils possèdent une excellente formation de base. Je pense que dans le cas d'une société qui se charge de l'apprentissage d'un tuyauteur-tubiste ou de tout autre homme de métier, ce n'est qu'au bout de deux ans que celle-ci commence à rentrer dans ses frais. Cela ne se fait pas en 16 ou 20 semaines. Or, la plupart des programmes ne couvrent qu'une période maximale de 16 à 20 semaines pour une année de leur période d'apprentissage de quatre ans.

Je considère donc que le fardeau que nous assumons en matière de formation de la main-d'œuvre dans cette région est injuste. Je crois utile de rappeler, parce que beaucoup l'ignorent, que le nombre de stagiaires est de l'ordre de 300 à 500 par an. Merci.

Le président: Nous aimerions, si vous le permettez, vous poser quelques questions. C'est à vous, M. Sheppard, que ces questions s'adresseront, mais vous êtes libre de laisser à l'un des autres le soin d'y répondre.

Pouvez-vous nous donner une idée de l'âge moyen de votre main-d'œuvre qualifiée?

M. McGee: Je dirais que c'est moins de 40 ans.

Le président: Moins de 40 ans, dites-vous?

M. McGee: En moyenne. Beaucoup de nos employés ont 25 années de service ou plus, mais dans l'ensemble, je dirais qu'ils ont moins de 40 ans.

Le président: Les femmes ont-elles réussi à percer dans les métiers liés au radoub qui de toujours sont considérés comme des métiers réservés aux hommes?

M. McGee: Non, cela ne s'est pas fait.

Le président: Des pressions ont-elles été exercées en ce sens?

M. McGee: Jusqu'ici, non.

Le président: Y'avait-il pendant la guerre des femmes qui travaillaient dans votre cale sèche?

M. McGee: Oui, en effet. C'est ce qui m'a été dit.

Le président: Votre société participe-t-elle à ce qu'on appelle des programmes d'enseignement coopératif conjointement avec le collège de formation professionnelle ou tout autre établissement d'enseignement technique de la province, aux termes desquels la personne inscrite partagerait son temps entre le travail et les études, autrement dit, entre votre société et l'établissement d'enseignement? Prenez-vous part à des programmes de ce genre?

M. Erb: Il n'existe aucune formule d'enseignement coopératif, au sens où vous l'entendez, dans les collèges communautaires de l'Ontario. Il n'en existe aucune proprement dite ici. Je ne dis pas qu'elles sont bonnes ou mauvaises, je dis tout simplement qu'il n'en existe pas. Il nous arrive de renvoyer nos apprentis à un établissement d'enseignement pour y recevoir une formation technique. Si vous voulez, on peut parler ici d'une forme d'enseignement coopératif. Cependant, sachez que ces apprentis ne participent à aucun programme d'études de façon régulière; ce sont tout simplement des apprentis qui retournent à l'école.

• 1555